



RAPPORT SUR19-04

Comité consultatif pour l'enfance en difficulté

2019-02-19

TITRE : Présentation des services offerts aux élèves à très grands besoins du Centre hospitalier pour enfant d'Ottawa (CHEO)

BUT : Présenter aux membres, pour information, les services offerts aux élèves à très grands besoins du CHEO

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Vous trouverez en annexe une présentation du CHEO portant sur les services offerts aux élèves à très grands besoins pour les régions d'Ottawa, Stormont, Dundas & Glengarry et Prescott-Russell.

RECOMMANDATION :

QUE soit reçu le rapport SUR19-04 portant sur les services offerts aux élèves à très grands besoins du Centre hospitalier pour enfant d'Ottawa (CHEO).

INCIDENCES FINANCIÈRES

Sans objet

ÉCHÉANCE

Sans objet

Surintendant de l'éducation,

Matthieu Vachon

Directrice de l'éducation et
secrétaire-trésorière,

Édith Dumont

Planification coordonnée des services

Ottawa
Stormont,
Dundas & Glengarry
Prescott-Russell

Les enfants sont notre
priorité.
Les changements sont
une réalité.
Notre stratégie: la
collaboration.

Judith Billings, surintendante –
État de Washington

2

Qu'est-ce que la Stratégie ontarienne pour les services en matière de besoins particuliers?

- C'est une stratégie provinciale à laquelle participent 3 ministères :
 - Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires
 - Le ministère de l'Éducation
 - Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée
- **Parmi leurs initiatives :**
 - Initiative de surveillance du développement
 - Prestation intégrée des services de réadaptation
 - Planification coordonnée des services **

En quoi consiste la planification coordonnée des services (PCS)?

C'est un processus visant à améliorer l'expérience des services pour les enfants et jeunes qui ont des besoins particuliers multiples et/ou complexes et leurs familles en leur facilitant l'accès aux divers services qui leur sont nécessaires, à l'aide d'un plan de services coordonnés.

Pourquoi avons-nous adopté la planification coordonnée des services (PCS)?

Les familles nous ont mentionné que le système de services actuel était source de confusion et de frustration pour elles en ce qui concerne l'accès aux services.

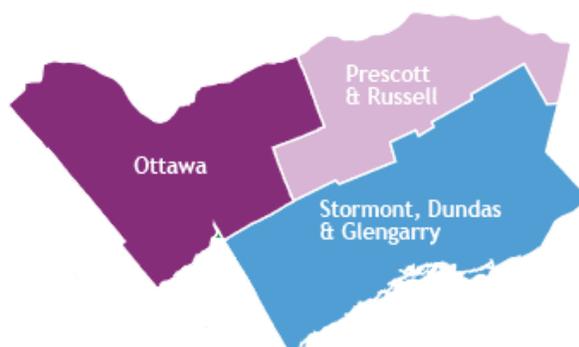
Les familles souhaitent une meilleure coordination des services et de l'aide pour obtenir des services intégrés, et ce, dans un temps opportun.



10 principes fondamentaux

- Services centrés sur la famille/établis par la famille.
- Toute porte d'entrée est la bonne. (« une seule porte »)
- Les familles partagent leur histoire qu'une seule fois.
- Les familles ont toujours une personne-ressource à qui elles peuvent faire appel.
- Soutien personnalisé et flexible dans le cadre de la PCS
- Services accessibles.
- Vision communautaire et responsabilité.
- Prises de décisions éclairées et en commun.
- Informations & communications efficaces, transparentes et en temps opportun.
- Perspective holistique, à des fins de prévention.

Organisme de coordination responsables de la PCS (Ottawa, Prescott-Russell, Stormont, Dundas & Glengarry)



Gouvernance

- Réseau provincial de la PCS et communauté de pratique provinciale.
- Deux comités directeurs en matière de la PCS pour Ottawa, Prescott-Russell, Stormont, Dundas & Glengarry.
- Réunions relatives à la communauté de pratique pour les coordonnateurs de la planification des services, les régions avoisinantes et les initiatives connexes (SAF, Programme de soins complexes, POSA).

Prestataires offrant des services de PSC

- CHEO (Ottawa, Prescott-Russell, Stormont, Dundas & Glengarry)
- Service Coordination/Coordination des services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (Ottawa)
- The Ottawa Rotary Home (Ottawa)
- Accès coordonné (Ottawa)
- Centre des services de développement de Stormont, Dundas & Glengarry
- Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell
- Comtés unis de Prescott-Russell

Partenaires clés

- Programme d'autisme du Centre hospitalier pour enfant de l'Est de l'Ontario (CHEO)
- Programme de soins complexes de Champlain (CHEO)
- Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS)
- Conseils scolaires de district/Autorités scolaires
- Stratégie du gouvernement de l'Ontario en matière de troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale
- Initiative du gouvernement de l'Ontario *Pour l'avancement de la santé mentale*

Stratégie d'engagement familial

- Recrutement effectué par région
- Groupes de travail avec 2-3 parents par région
- Groupe de discussion (parents, jeunes, autochtones, francophones)
- Questionnaire
- Consultation

Collaborer avec les conseils scolaires

- Les sept conseils scolaires de la région ont choisi un champion afin d'agir en tant que liaison entre l'école et les Coordonnateurs en planification des services (CPS).
- Rôle du champion scolaire:
 - Superviser le processus de la PCS dans leur conseil scolaire.
 - Renseigner les équipes et la direction des écoles au sujet de la planification coordonnée des services.
 - Aider les enseignants à repérer les enfants qui pourraient bénéficier d'une PSC.
 - Contacter et référer des familles auprès de l'organisme de coordination (CHEO).

Quand est-ce que les familles devraient avoir accès à la planification coordonnée des services?

Quand les familles reçoivent des services multiples de la part de divers secteurs et qu'il est nécessaire de coordonner tous ces services.

- Dès que les premières préoccupations aient été établies au sujet du développement.
- En cas de changement dans la situation familiale.
- Quand de nouveaux besoins ont été identifiés.
- En cas de nouveaux services (transition prochaine, etc.)

Qu'est-ce qui est demandé aux membres de l'équipe?

- Les coordonnateurs en planification des services impliqueront les membres de l'équipe étant identifiés par la famille afin de supporter la vision familiale et compléteront un formulaire de rétroaction à l'intention des membres de l'équipe de soins.
- La date, l'heure et l'endroit pour la rencontre de plan de soins unique seront déterminés selon les disponibilités des membres de l'équipe, l'école et la famille.
- Les membres de l'équipe contribuent à offrir des idées créatives à la rencontre de plan de soins unique et aident l'enfant à atteindre les buts familiaux selon leur rôle et discipline.

Quelles sont les responsabilités du coordonnateur de la PCS?

- Rencontrer la famille pour déterminer les forces, les besoins et les intérêts de l'enfant/jeune et de sa famille.
- Établir la vision et les priorités de la famille.
- Faciliter l'établissement d'un plan de soins unique (PSU).
- Assurer la liaison avec les membres de l'équipe.
- Superviser le plan de soins unique conjointement avec la famille.

Plan de soins unique (PSU)

- Une réunion est organisée avec la famille et/ou le client et les principaux membres de leur équipe.
- Les priorités de la famille sont communiquées à tous et des objectifs sont établis en vue de parvenir à cette vision.
- Le document relatif au PSU est créé et partagé. Il inclut la vision de la famille, des objectifs spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes, et définis dans le temps (SMART) et les actions qui seront nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Pendant combien de temps le coordonnateur en planification de services devrait-il travailler avec les familles?

- Le temps qu'un coordonnateur passera auprès d'un client et de sa famille dépendra des circonstances et de leurs besoins.
- Les services de la PSC peuvent prendre fin lorsque :
 - Les objectifs ont été atteints.
 - La famille et l'équipe considèrent que la PCS n'est plus nécessaire.
 - La famille quitte la zone de prestation de services de PCS.
 - Il est impossible de joindre la famille après plusieurs tentatives.
 - Le jeune adulte ne va plus à l'école (18-21 ans).
 - La famille demande que les services de PCS prennent fin.
- Si nécessaire, les familles peuvent à nouveau recevoir des services de la PCS par la suite.

Processus d'aiguillage (automne 2018)

- Le lancement officiel du programme est le 26 septembre 2018
- Envoyez vos demandes de services au service d'accueil :
 - Téléphone : 613 737-0871, poste 4425
 - Télécopieur : 613 738-4841
- Les familles peuvent se référer
- Avec le consentement de la famille, toute personne pourra aiguiller un enfant/jeune

Merci!
Questions?

